

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DU-PARC

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Considérant l'état d'urgence sanitaire relatif à la Covid-19 déclaré sur tout le territoire québécois, le niveau d'alerte maximale (zone rouge) pour la région et l'arrêté du ministre de la Santé et des Services sociaux permettant aux municipalités de tenir les séances du conseil à huis clos et autorisant les élus à y prendre part, délibérer et voter par tout moyen de communication, la séance extraordinaire du 14 décembre 2020, à 15 h 30 aura lieu à huis clos, par téléconférence. Cependant, une telle séance doit être rendue publique, dès que possible, par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations.

Avis public est, par la présente donnée, par Valérie Bergeron, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc, que le conseil municipal tiendra à **huis clos, par téléconférence**, la séance extraordinaire du 14 décembre 2020, à 15 h 30. Puisque le public ne pourra se joindre à la séance tenue à huis clos, la population pourra poser leurs questions ou envoyer leurs commentaires, par courriel à info@saint-mathieu-du-parc.ca. Un enregistrement audio de la séance extraordinaire sera disponible dès que possible sur le site Internet à www.saint-mathieu-du-parc.ca. Les points suivants seront à l'ordre du jour :

À 15 h 30:

AFFAIRES COURANTES

01. Ouverture de l'assemblée
02. Constatation de l'avis de convocation
03. Lecture et adoption de l'ordre du jour de l'avis de convocation.
04. Résolution relative à la tenue de la séance du conseil municipal à huis clos et par téléconférence
05. Gestion financière administrative
 - 5.1 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 2020-08 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2021
 - 5.2 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 2020-09 concernant l'entretien du chemin des Marcottes (de 1035 à 1320) et du 1195, chemin des Falaises - hiver 2020-2021
05. Sécurité publique
06. Travaux publics
 - 6.1 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local PPA-ES (Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux)
 - 6.2 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local PPA-CE (projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale)
07. Urbanisme
08. Hygiène du milieu
09. Environnement
10. Développement, communications, culture & loisirs
11. Présence à la séance
12. Période de questions
13. Clôture et levée de l'assemblée

Donné à Saint-Mathieu-du-Parc, ce 10^e jour de décembre 2020.



Valérie Bergeron, CPA, CA
Directrice générale et secrétaire-trésorière